

**MESURES PRISES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
A DESTINATION DES ACTEURS CULTURELS
POUR FAIRE FACE A LA CRISE DU COVID 19**

MANDATEMENT DES ACOMPTE DE SUBVENTIONS A HAUTEUR DE 75% DU MONTANT DE LA PARTICIPATION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE ET PREVUE PAR CONVENTION

MAINTIEN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS ANNULEES (FESTIVALS, EVENEMENTIELS, PROJETS, ETC) SUR LA BASE D'UNE ETUDE AU CAS PAR CAS DES DEPENSES ENGAGEES ET AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE A LA REMUNERATION DES ARTISTES

INDEMNISATION SYSTEMATIQUE DES ACTEURS CULTURELS SOUS CONTRAT AVEC LE DEPARTEMENT (ARTISTES, AUTEURS, ETC) DONT LA PRESTATION A DU ETRE ANNULEE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

MAINTIEN DES PRESTATIONS D'INGENIERIE ET DE CONSEILS ASSUREES PAR LES EQUIPES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS TOUS LES DOMAINES DE LA CULTURE : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, LECTURE PUBLIQUE, PATRIMOINE, ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, SPECTACLE VIVANT, ETC

CONTRIBUTION AU FONDS RESISTANCE DE LA REGION A HAUTEUR DE PLUS DE 700 000 €